



OBSERVATOIRE DE LA PARITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 20 Mai 2011,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Agressions sexuelles : Appel à une condamnation unanime du traitement sexiste des violences faites aux femmes

Chantal Brunel, rapporteure générale, veut souligner qu'il est important, **lors d'affaires d'agressions sexuelles, de ne pas oublier qu'il y a derrière ces faits, des femmes victimes de violences présumées.**

Peu importe la situation professionnelle, familiale, l'origine ethnique, sociale de la victime comme elle est souvent présentée dans les médias pour minimiser les faits.

Malgré le vote de la loi sur les violences faites aux femmes en juillet dernier, Chantal Brunel déplore que le traitement médiatique de ces affaires ne donne pas toute sa dimension à la **gravité** :

- **des agressions sexuelles, qui sont des crimes et des délits** : le viol, l'inceste, l'exhibition sexuelle ou le harcèlement sexuel sont passibles en France de peine d'emprisonnement allant d'un an à vingt ans.
- **de la réalité des violences sexuelles faites aux femmes** : environ 23 000 faits constatés par la police et la gendarmerie dont 10 108 viols en 2010 selon l'Observatoire national de la délinquance. Pour le Collectif Féministe Contre le Viol et la Fédération Solidarité Femmes qui gèrent les numéros d'appel dédiés aux femmes victimes, le nombre pourrait atteindre **100 000 viols par an** dans la mesure où **1 victime sur 10 seulement porte plainte.**

La honte doit changer de camp !

Pour aider les femmes victimes de violences sexuelles à dénoncer ces faits, **Chantal Brunel appelle à une condamnation claire et unanime, notamment médiatique et politique du traitement sexiste des violences faites aux femmes.**

Seule cette condamnation par l'ensemble de la société peut venir à bout de leur silence...

Chantal Brunel
Députée de Seine et Marne
Rapporteure générale de l'Observatoire
de la parité entre les femmes et les hommes